



Compte rendu de la réunion du 6 février 2008 de la CAP des secrétaires administratifs et assistants sociaux du ministère de l'agriculture et de la pêche

Cette CAP était destinée principalement à statuer sur les demandes de mobilité non traitées à la réunion précédente (fin d'année 2007).

Mobilité des agents

L'administration nous a précisé qu'à partir de l'année 2008, l'ensemble des agents du corps bénéficierait des deux cycles de mobilité du MAP. *Pour cela, il faudra bien entendu que tous puissent accéder à l'information, contrairement à ce que nous avons constaté récemment.*

En clair, pour le secteur de l'enseignement les demandes de mutation ne seront plus soumises au calendrier de l'année scolaire. **Ainsi aucun refus de mobilité en cours d'année scolaire ne pourra dorénavant être opposé aux agents administratifs techniques et de santé (ATS).** En cas de refus de votre hiérarchie pour participer au mouvement, n'hésitez pas à nous interpeller.

Nous attirons l'attention des agents de l'enseignement sur la sortie prochaine d'une nouvelle circulaire de mobilité qui devrait être commune aux trois secteurs: centrale, services déconcentrés et enseignement.

Quelques éléments d'information et d'analyse sur ce mouvement :

- 142 postes ont été examinés à cette CAP ;
- certains des postes ont été réservés pour le concours externe de 2008 ;
- pour des postes définis comme prioritaires et sur lesquels il n'y avait aucune candidature d'agents du MAP, des candidatures externes ont été retenues ;
- malgré des candidatures sur certains postes, ceux-ci n'ont pas été pourvus ! Non seulement les agents candidats à ces postes n'ont pas obtenu satisfaction mais les collègues de travail de ces services devront travailler plus sans pour autant gagner plus ! Enfin, l'administration n'a donné aucune garantie sur leur maintien lors du prochain mouvement ;
- Certaines structures n'hésitent pas à proposer des postes multicartes : SA, techniciens, attachés, etc., une DIREN ayant même élargi aux IDAE. Cette pratique rend difficilement lisibles les possibilités réelles de mobilité des SA. L'administration, nous a déjà expliqué que l'élargissement du vivier permettait de pourvoir des structures peu attrayantes (localisation géographique, prix des logements...). Nous constatons cependant que cette explication ne tient pas la route pour toutes les structures qui l'appliquent. Notre intervention sur ce sujet a laissé l'administration muette.

Examen des demandes

Service	N° poste	Candidat	Avis CAP
DDAF ALLIER	32176		
DDAF ALLIER	32175		
DDSV ALLIER	30049	Jean François DJAOU	Favorable mais avec délai
DDAF ARDENNES	32806	Jacqueline BARADEL	Favorable
DDAF AUDE	32334	Marcel MILIN	Favorable SRAIC ¹
DDAF AUDE	32336		
DDAF AUDE	31489		
DDAF AVEYRON	32307		

¹ SRAIC : sous réserve

Service	N° poste	Candidat	Avis CAP
DDSV AVEYRON	32306	Stéphanie BORIS	Favorable
DDSV BOUCHES DU RHONE	30169		Mobilité interne
DRAF PACA	32350	Sandrine ROUX	Favorable
DIREN PACA	33829	Caroline TEOCCHI	Favorable
DIREN PACA	33294		
DIREN PACA	33293		
DDAF CALVADOS	32215	Catherine MONDET	Favorable
DDAF CALVADOS	32212		Mobilité interne
DRAF BASSE NORMANDIE	32156	Magali PIEPLU	Favorable
DDSV CALVADOS	31294		
DDAF CANTAL	32182		
DDAF CORREZE	32319		Ouvert adjoint et candidature
DDAF CORREZE	32317		Ouvert adjoint et candidature
DDAF CORREZE	32315	Martine VEDRENNE	Favorable SRAIC
HARAS POMPADOUR	33869	Françoise RUAULT	Favorable SRPV ²
DDAF CORSE SUD	32363		Défavorable pas de contact accueil
DDAF COTE D'OR	32435	Joël MAGNON	favorable
DDSV CREUSE	31515		défavorable
DDAF CREUSE	32323	Céline DUPUYTREIN	Favorable
DDAF DORDOGNE	32730	Laure BOURDIE	Favorable
DDAF DORDOGNE	32732 SV ³		Retour disponibilité
DDAF DORDOGNE	33673	Michèle MARCEAU	favorable
DRAF FRANCHE COMTE	32404	Elise MAGNIN	Favorable SRPV
DDAF DROME	32191	Emmanuelle DIEU	favorable
DDSV DROME	33544	Patrick HELLMANN	Favorable SRPV et SRAIC
DDSV FINISTERE	31932	Martial FAUCOZ	favorable
DDSV FINISTERE	31938	Claire DELMAERE	Défavorable SRAIC
DDAF FINISTERE	32167		
DDAF GARD	32376		
DDAF GARD	32381 SV		
DDAF HAUTE GARONNE	31479		
DDAF GERS	32486 SV	Jean-François MOUNIAMA	expertise
DDAF GIRONDE	32741		
DDAF GIRONDE	32742 SV	Jocelyne BUTEZ	Favorable SRPV
DRAF AQUITAINE	32670	Fabienne VIDEAU	favorable
DRAF AQUITAINE	33683		
DDAF HERAULT	32382	Myriam BICOS	favorable
DDAF HERAULT	32383		
DDAF HERAULT	32384	Dominique MARTINEZ-OULLIE	Favorable SRPV
DDAF HERAULT	32386		
DRAF BRETAGNE	32259 SV		
DDAF JURA	33595		Réserve concours
DDSV LANDES DAX	32010 SV	Sandrine ARMENTIER	Favorable 1 SRAIC
LEGTA de DAX		Sandrine ARMENTIER	Favorable 2
DDAF LOIRE ATLANTIQUE	33687 SV	Stéphanie LE BRIS	Favorable SRPV
DDAF LOIRE ATLANTIQUE	32571 SV		
DDAF LOIRET	32585 SV	Marie-Noëlle MARTIN	Favorable SRPV
DRAF CENTRE	32910		
DRAF CENTRE	32913		Réservé concours
LEGTA DU CHESNOY	F45110	Agnès BOSCARDIN	favorable
DDSV LOT ET GARONNE	32023	Xavier PERRAUDIN	Favorable SRAIC
DDSV LOZERE	33530 SV	Katia CONTASTIN	Favorable SRPV
DDAF Maine et LOIRE	32590		
DDAF MAINE ET LOIRE	32589		
DDSV MAINE ET LOIRE	31988		
DDAF MANCHE	32245	Maria-Noëlle MABIRE	favorable
DDAF MANCHE	32248		
DDAF MANCHE	32251	Christine GAUBICHETB	favorable
DDAF MARNE	32817	Jocelyne VIDAL	favorable
DDAF HAUTE MARNE	32827		
DDSV MEURTHE ET MOSELLE	31523		

² SRPV : sous réserve que le poste devienne vacant

³ SV : poste susceptible d'être vacant

Service	N° poste	Candidat	Avis CAP
HARAS ROSIERES-SALINE	33450 SV	Anne-Andrée MATHIEU	Favorable SRPV
INFOMA NANCY	33406 SV	Laurent LOUVIOT	Favorable SRPV
ENGREF NANCY		Corinne MARTIN	Favorable SRAIC
DDAF MOSELLE	32629 SV	Bénédicte KUSS	Favorable SRPV
DDSV NIEVRE	32119 SV	Lionel AUTHIEVRE	Favorable SRPV
DRDAF NORD PAS DE CALAIS	32833	Maurie WILLIAMS	favorable
DRDAF NORD PAS DE CALAIS	32926		
DRDAF NORD PAS DE CALAIS	32930	Christine SAZY-HERCENT	favorable
DDAF PUY DE DOME	32225	Jérôme BENEFICE	favorable
DDAF PYRENEES ATLANTIQUES	32751 SV		
DDAF BAS-RHIN	32617 SV		
DDSB BAS RHIN	32121	Anna THANDAN	Favorable SRAIC
DRAF ALSACE	32416	Marilyne MUNSTER	Favorable SRAIC
DDAF RHONE	32271 SV	Isabelle PORCHERON	Favorable SRAIC et SRPV
INFOMA LYON	33402	Laure ASO	favorable
DDSV SAONE ET LOIRE	33499	Nathalie BRENIAUX	Avis partagé : <ul style="list-style-type: none"> • représentants du personnel : favorable • administration : demande expertise
HARAS CLUNY	33435 SV	Marie- Andrée GOYARD	favorable
DDAF HAUTE SAVOIE	32277	Séverine DECHELLE	favorable
DDAF HAUTE SAVOIE	33657 SV	Marie-Blanche MARTIN	favorable
DDAF HAUTE SAVOIE	33658 SV		
DDSV HAUTE SAVOIE	31507		
DDAF SEINE MARITIME	32234	Catherine LANOE	favorable
DDSV SEINE ET MARNE	26939	Christèle MANETTI	favorable
DDAF SEINE ET MARNE	32855		Réservé concours
DDAF SEINE ET MARNE	32863	Pascale MARIE	Avis partagé
DDAF SEINE ET MARNE	32860		
DDEA YVELINES	3 postes SV	Nicole MAURIN	Favorable SRPV
DDAF DEUX SEVRES	32756	Céline MOIZO	Favorable SRPV
DDAF SOMME	32956 SV		
DRAF PICARDIE	32943		
DRAF PICARDIE	32939		
DRAF PICARDIE	32935 SV		
DDAF VENDEE	32662	Annick BATIOU	favorable
DDAF VIENNE	32763		Mobilité interne
DDAF VIENNE	32765 SV	Christelle JAUNAS	Favorable SRPV
DRAF POITOU CHARENTE	32713 SV		
DRAF POITOU CHARENTE	32681 SV		Réservé concours
DRAF POITOU CHARENTE	32987		
DDAF HAUTE VIENNE	32510 SV		
DDAF HAUTE VIENNE	32511 SV		
DRAF LIMOUSIN	32514		
DIREN LIMOUSIN	33817		
DIREN LIMOUSIN	33243	Danielle CARRIER	Favorable SRAIC
DDAF YONNE	32646		
DDAF NOUVELLE CALEDONIE	33624	Régine NICOLI	favorable
LEGTA de POUEMBOUT		Nancy POIRCUITE	favorable
DAF GUYANNE	32797		
AC bureau filière technique	33395	Driss MERZOUG	favorable
AC bureau filière technique	33396	Frédéric ROUSTAN	favorable
AC bureau filière technique	33760	Patricia MAISON	favorable
AC bureau des concours	33385		
AC DGER	30283	Francine PUEL-BLANC	favorable
AC bureau des synthèses			
AC SCEES TOULOUSE	33320 SV		
AC bureau formation continue	33388	Marie DIAWARA-CAMARA	favorable
AC bureau des pensions		Eliane CHANJOU	favorable
AC DPMA		Annie BRANCHET	favorable
AC SG		Claude SUSSET	favorable

Détachements hors du corps

Magali PIEPLU	Ministère de l'Economie et des Finances	favorable
Bénédicte GUY	Conseil Général de LOIRE ATLANTIQUE	favorable
Martine SALINIER	SG / Bureau des pensions	Expertise
Françoise COCQUEEL	Assistante sociale	Favorable

Sur le rôle des IGIR et IVGIR

L'UNSA ayant clairement demandé pour une égalité de traitement des agents que l'équivalent des IGIR-IGVIR soit mis en place dans le secteur de l'enseignement, nous tenons à rappeler notre position : la recherche de règles communes aux trois secteurs ne doit pas conduire à une harmonisation qui sert uniquement l'administration, c'est pourquoi nous sommes toujours opposés aux filtres des IGIR et IGVIR et nous ne réclamons surtout pas son extension au secteur de l'enseignement agricole.

Révisions de note et d'appréciations

Petit éclairage sur les conditions dans lesquelles sont abordées les demandes :

- Lorsqu'un agent présente un recours devant la CAP, l'administration demande un rapport au notateur ;
- Une petite synthèse de celui-ci nous est communiqué (via les documents préparatoires à la CAP) ;
- Très peu souvent le notateur revient sur sa position et les situations de tension relationnelle sont, la plupart du temps, cachées ;
- Les représentants des IGIR et IGVIR présents interviennent lorsque les représentants du personnel insistent sur les dossiers, quasiment toujours dans le sens du notateur et souvent uniquement sur la base du rapport fait . Et lorsque les représentants du personnel demandent une expertise pour une réunion suivante, les IGIR et IGVIR s'en occupent. Rencontrent-ils les agents ? Rarement !

Ce qui découle de ce fonctionnement pour cette CAP :

- En ce qui concerne deux agents d'un même établissement l'administration s'est engagée à faire parvenir un courrier au proviseur lui rappelant les règles concernant la notation ;
- En l'absence de rapport, la demande de révision de deux agents sera revue lors de la prochaine CAP ;
- Pour un autre agent l'appréciation est modifiée ;
- Pour deux autres agents, la note est maintenue ;
- Un agent s'est vu attribuer 1,5 point supplémentaire ;
- Pour un dossier déjà évoqué en CAP, la décision sera revue ultérieurement.

Résultat d'une expertise demandée :

Après une longue discussion, nous avons obtenu, non sans mal, une révision d'appréciation.

Demandes de révision des taux de primes

- Pour un agent le taux a été réévalué à 100
- Pour deux agents les avis étaient partagés : maintien du taux pour l'administration et réévaluation à 100 pour les représentants du personnel
- Pour un agent le maintien a été acté, l'administration ayant voté pour, l'UNSA, la CGT et FO se sont abstenus et la FSU a voté pour une réévaluation à 100
- Une demande sera revue à la prochaine CAP

Rappel de notre revendication concernant l'harmonisation des montants de primes

Même si un effort a déjà été fait nous demandons une accélération du processus et sa planification pour :

- Une tenue rapide des engagements passés de l'administration sur le secteur de l'enseignement ;
- Une harmonisation vers le haut sur les trois secteurs ;
- Un alignement du montant des primes des secrétaires administratifs sur celui des techniciens.

Information

La mise en œuvre des entretiens d'évaluation n'est pas effective dans les secteurs d'enseignement.

La note de service SG/SRH/GESPER/SDDPRS/N2007-1233 du 08/10/2007 stipule : « **S'agissant des personnels ATOSS, la mise en œuvre effective est conditionnée par les résultats de l'évaluation de l'expérimentation à poursuivre.** »

Prochaine CAP

La prochaine CAP est fixée au 27 mars 2008. Elle abordera principalement les promotions de C en B (3800 agents sont promouvables pour les trois secteurs. N'hésitez pas à solliciter votre hiérarchie pour demander les propositions vous concernant). Cette CAP statuera aussi sur les révisions de notes et de primes non examinées à la CAP du 8 février 2008. Contactez-nous !

Les représentants FSU

Nelly JOUANNIN
DDSV des Cotes d'Armor
02 96 01 37 15
nelly.jouannin@agriculture.gouv.fr

Jean Luc GARSAUD
EPLEFPA de Velet (71)
03 85 86 59 50
jean-luc.garsaud@educagri.fr

François MOREAU
LPA de Tarbes (65)
05 62 93 74 13
francois.moreau@educagri.fr

Jean Michel RIGOLLE
DDAF Ille et Vilaine
02 99 28 20 16
jean-michel.rigolle@agriculture.gouv.fr

Experts secteur enseignement agricole

Brigitte BOUCARD
Ecole Vétérinaire de Nantes
02 40 68 76 16
brigitte.boucard@educagri.fr

Joël CHAPTAL
LEGTA Carpentras
03 90 60 80 80
joel.chaptal@educagri.fr

Dominique MARTZ
LEGTA d'HYERES
dominique.martz@educagri.fr

Expert services déconcentrés et administration centrale

Sylvie GUILLOU
DDAF Ille-et-Vilaine
02.99.28.21.56